



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CONNECTÉE AUX POSTIERS



La Poste – DCN – Filière RH

DIRECTION DES SERVICES RH (DSRH) N°3

Projet « Accord Social » :

LA CFDT obtient de nouvelles avancées !

La CFDT constate avec satisfaction que les deux textes présentés lors de la plénière du 12 octobre prennent en compte une partie de ses revendications (*cf notre précédent tract septembre 2018*) mais qu'il reste encore du chemin notamment pour la mise en œuvre d'un accord social ambitieux et porteur de reconnaissance et de sécurité pour l'ensemble du personnel de la DSRH.

Lors des précédentes bilatérales, la CFDT avait déjà obtenu

- ▶ **Pas de mobilité imposée et pas de fermeture des sites** avec maintien des emplois sur les bassins de vie.
- ▶ **Comblement des postes vacants** là où cela fait sens **pour permettre la transmission des compétences.**
- ▶ **Des parcours professionnels** devant rendre possible aussi bien une **évolution de niveau de classification** qu'une évolution vers les autres métiers de la DSRH.
- ▶ **Des parcours qualifiants par métiers** (*dont Gestionnaire RH ou Technicien RH-paie*), pour accompagner les montées en compétences sur les processus clés **avec l'obtention d'une prime de 1000€ minimum** à l'issue du parcours (*cf : accord social « un avenir pour chaque postier » signé par la CFDT*).
- ▶ **Un plan de renouvellement total du parc informatique** des agents (*ordinateurs, double-écran, ...*).
- ▶ **105 promotions supplémentaires d'ici fin 2018.**

L'accord social

Le texte d'avant-projet « d'accord social » DSRH, présenté le 12 octobre comporte de nombreux points d'améliorations sur la forme comme sur le contenu. La CFDT réclame un texte beaucoup plus complet et ambitieux.

Néanmoins la CFDT est satisfaite qu'une grande partie de ses revendications soient d'ores et déjà acquises !

Ce que la CFDT a obtenu lors de la plénière du 12 octobre

- ▶ La prime reconnaissant l'engagement des agents lors des déploiements des outils et du surcroît de travail associé : la DSRH propose 500€ pour les agents, **la CFDT réclame 800€ pour tout le monde.**
- ▶ La valorisation des métiers actuels de « *Gestionnaire RH-Paie* » ou « *Technicien RH-Paie* » par un repyramidage par le haut et accès aux II.3, III.1, III.2, III.3 et groupe A.
- ▶ La création de nouvelles fonctions d'expertise métier.
- ▶ La mise en œuvre de volets formation et promotion avec comme grade cible le II.3.



Prochaines plénières
DSRH

- 29 octobre
- 13 novembre

La CFDT à votre écoute :
laposte2018@f3c.cfdt.fr

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

du lundi 3 au jeudi 6

DECEMBRE

VOTEZ
CFDT





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



- ▶ La mise en place de tuteurs avec une valorisation concrète pour les seniors proches du départ à la retraite pour transmettre leurs savoirs et sécuriser les compétences (*auprès de leurs collègues*) : Modalités d'accès, nombre, durée, sont à négocier.
- ▶ Le développement du télétravail dans le cadre du nouvel accord signé par la CFDT. Un groupe de travail se réunira avant la fin de l'année pour définir les activités éligibles et les modalités. La CFDT fera des propositions en ce sens.
- ▶ L'engagement d'une concertation systématique de toutes les parties prenantes de la DSRH (*management, gestionnaires et techniciens RH-paie, encadrement, ...*) avant toute évolution ou d'homogénéisation des processus.
- ▶ Des parcours qualifiants sur trois fonctions avec les primes ad hoc. Les modalités d'accès devront être clairement définies, explicitées et communiquées en amont à toutes et tous pour une équité de traitement.
La CFDT demande que les parcours qualifiants soient également proposés pour les cadres et cadres supérieurs !

Mais si ces mesures satisfont la CFDT, elles ne sont pas suffisantes !

La CFDT demande d'autres mesures immédiates

- ▶ Reconnaissance de la technicité et du « savoir-faire » des gestionnaires par la mise en œuvre de volets formation et promotion avec comme grade cible le II.3.
- ▶ L'élargissement du champ de l'accord social à l'ensemble du personnel de la DSRH : assistants, techniciens, gestionnaires, cadres et cadres supérieurs.
- ▶ Un plan pluriannuel de promotions ambitieux, chiffré par fonction et basé sur un calendrier précis sur 2019 - 2020 - 2021.
- ▶ Une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'horizon 2025.
- ▶ Un plan de comblement de poste pluriannuel 2019-2020-2021 qui soit attractif, ambitieux et volontaire : modalités, zones géographiques, postes et fonctions.

La CFDT, relayée par ses représentants au sein de la « DSRH », sera particulièrement vigilante sur les conditions et la qualité de vie au travail des agents de cette nouvelle DCN.

La CFDT exigera la mise en place d'engagements immédiats et concrets par la négociation d'un accord social pour l'ensemble des agents de la DSRH lors des bilatérales et des prochaines plénières déjà programmées à cet effet, jusqu'à mi-novembre !

N'hésitez pas à prendre contact, nous restons à votre écoute pour porter vos revendications et défendre vos intérêts !

Vos Contacts :

- Valérie ARTERO (*CSRH Poitiers*) - RP CHSCT DSRH - valerie.artero@laposte.fr - 06 81 21 68 97
- Françoise BRIEC (*CSRH Nantes - St Brieuc*) - RP CHSCT DSRH - francoise.briec@laposte.fr - 06 82 97 25 33
- Jean-Louis CHASSAGNE (*CSRH Toulouse - Carcassonne*) - jean-louis.chassagne@laposte.fr - 06 66 42 12 63
- Jean-Louis FEVRIER (*CSRH Paris*) - jean-louis.fevrier@laposte.fr

La CFDT s'engage et prouve une nouvelle fois que c'est par la négociation et le dialogue social que l'on obtient des avancées concrètes pour les agents.

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS